



Doc. 14229
23 janvier 2017

Attaques contre les journalistes et la liberté des médias en Europe

Amendement¹ n° 12

Dans le projet de résolution, paragraphe 6, supprimer les mots suivants:

«du fait des décrets adoptés durant l'état d'urgence, en particulier la dissolution et la saisie d'actifs de sociétés de médias, les arrestations d'écrivains, de journalistes, de rédacteurs et de dirigeants d'entreprises de médias, ainsi que des cas d'écarts par rapport au code de procédure pénale, notamment l'accès à un avocat et le droit d'être informé dans le plus court délai de la nature et des motifs d'inculpation.»

Note explicative

Face aux attentats terroristes qui ont eu lieu en Turquie, des mesures de lutte contre le terrorisme sont prises en fonction des besoins et de l'analyse de la situation. Ces mesures sont constamment réexaminées. En réalité, un décret-loi est entré en vigueur le 23 janvier. Les restrictions concernant l'accès des détenus aux avocats ont été abolies.

Déposé par:

KÜÇÜKCAN Talip, Turquie, CE
HAJIYEV Sabir, Azerbaïdjan, SOC
HUSEYNOV Rafael, Azerbaïdjan, ADLE
PASHAYEVA Ganira, Azerbaïdjan, ADLE
RZAYEV Rovshan, Azerbaïdjan, PPE/DC

1. 2017 - Première partie de session

